

M. Martin (Timmins): Ces honoraires de surveillance seraient versés aux fonctionnaires chargés de l'application de la loi sur les terres destinées aux anciens combattants?

L'hon. M. Harkness: Oui.

(L'article est adopté.)

Les articles 27 et 30 inclusivement sont adoptés.

Sur l'article 31—*Abrogation.*

M. Herridge: Avant d'adopter l'article 31, soit l'abrogation de la loi sur le prêt agricole canadien, je tiens à dire que bon nombre de gens s'intéressent à cette mesure. Ils l'attendent depuis quelques mois et voudront en bénéficier à la première occasion. La société considérerait-elle de publier une petite brochure comportant les renseignements requis à l'adresse de ceux qui souhaitent profiter des avantages qu'offre la mesure? Il ne suffit pas d'envoyer aux gens un exemplaire du texte de la loi; une brochure explicative leur permettrait de mieux comprendre la mesure.

L'hon. M. Harkness: Il me semble que c'est là une excellente proposition que nous allons certainement étudier. C'est une chose que l'on pourrait faire, à mon avis, sans trop de dépenses, et quand les dispositions nécessaires pour la transition de la loi sur le prêt agricole canadien à la nouvelle mesure pourront être mises en vigueur, il me semble qu'il serait possible d'avoir une brochure prête à être distribuée.

(L'article est adopté.)

Sur l'article 32—*Entrée en vigueur.*

M. Boulanger: A quelle date cette loi entrera-t-elle en vigueur?

L'hon. M. Harkness: Comme le député d'Essex-Est pourrait, je crois, le dire à son collègue, il est assez difficile de le prévoir avec quelque exactitude. Nous devons évidemment non seulement achever ici les étapes précédant l'adoption de la mesure, mais l'autre endroit doit également l'examiner. Puis, je ne sais combien de temps durera la préparation d'ordre administratif qu'exige la reprise par la nouvelle société des services organisés du prêt agricole canadien. Nous pensons que ce sera possible d'ici peu, mais le processus prendra nécessairement un certain temps.

(L'article est adopté.)

Le titre est adopté.

Le projet de loi modifié est adopté.

Rapport est fait du bill qui est lu pour la 3^e fois et adopté.

[L'hon. M. Harkness.]

L'hon. M. Harkness: Monsieur l'Orateur, je tiens à remercier tous les députés d'avoir siégé plus longtemps que ne le prévoit le Règlement et d'avoir fait preuve d'une collaboration qui a permis l'adoption du bill.

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

L'hon. M. Chevrier: Monsieur l'Orateur, puis-je demander au leader de la Chambre de bien vouloir nous dire quel sera l'ordre des travaux d'ici la fin de la session?

L'hon. M. Green: Monsieur l'Orateur, nous avons abattu beaucoup de besogne aujourd'hui, grâce à la collaboration des deux partis d'opposition. Demain, le ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration doit partir dans l'après-midi; nous commencerons donc par l'article 4 du *Feuilleton* d'aujourd'hui, où il est question d'un accord entre le gouvernement fédéral et le gouvernement du Nouveau-Brunswick à l'égard de réserves indiennes. Nous passerons ensuite à l'article 7, qui porte sur un accord semblable avec la Nouvelle-Écosse; puis à l'article 10, qui a trait à la convention sur la nationalité de la femme mariée. Nous entreprendrons ensuite l'étude de l'article 12, relatif à l'accord international sur le blé; puis viendra l'article 13, deuxième lecture de la loi sur les subventions à Terre-Neuve; l'article 2, amendements apportés par le Sénat à la loi de l'impôt sur le revenu, dont je pense que nous proposerons l'adoption. Nous nous attaquerons ensuite à l'article 9, loi ayant pour objet d'assurer l'abatage, sans cruauté, des animaux destinés à l'alimentation.

Mercredi, nous nous proposons de reprendre l'étude des crédits, à commencer par le ministère du Commerce. Nous passerons ensuite aux crédits des Mines et Relevés techniques, des Pêcheries et des Postes. Nous avons convenu provisoirement avec les autres partis de siéger de deux heures à deux heures et demie à partir de mercredi, tant qu'il restera des crédits à adopter, et une heure supplémentaire de sept heures à huit heures le soir. J'espère que nous pourrions commencer ce régime mercredi soir prochain; ainsi, nous siégerions mercredi toute la journée, ainsi qu'une heure de plus, c'est-à-dire de sept à huit heures, jeudi et vendredi, et nous siégerions aussi samedi soir au besoin.

Jeudi, nous entreprendrons l'étude de l'article 3 du *Feuilleton* d'aujourd'hui, au sujet de l'amendement apporté par le Sénat à la loi concernant la Gendarmerie royale du Canada; nous passerons ensuite à l'article 8, sur la loi relative aux enquêtes sur les coalitions.